



Des aînés en sécurité

Services aux victimes du district de Nipissing





**DISTRICT
DE
NIPISSING**
vsnd.ca/fr

TABLE DES MATIÈRES

Votre sécurité, ça compte!.....	Page 2
Exploitation financière	Page 5
Sécurité	Page 8
Fraudes et escroqueries.....	Page 10
Sécurité sur Internet.....	Page 12
Ressources	Page 13
Signes de mauvais traitements	Page 15
Mes personnes de confiance	Page 16
Notes.....	Page 17

Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude des informations dans le présent document. Services aux victimes du district de Nipissing n'assume aucune responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations fournies et n'accepte aucune responsabilité découlant d'erreurs ou d'omissions ou de la mise en œuvre des conseils.

Votre sécurité, ça compte!

Personne n'est à l'abri des mauvais traitements...

... mais chaque personne mérite le respect et la dignité.

Vous avez le droit de vivre en sécurité et de gérer vos propres affaires. Lorsque quelqu'un viole ces droits et vous cause du tort, il s'agit de maltraitance. Dans bien des cas, elle est causée par un membre de la famille, un ami ou un soignant.

Les mauvais traitements prennent plusieurs formes

- Si quelqu'un vous frappe ou vous bouscule, même s'il n'y a pas de blessure, il s'agit de **maltraitance physique**. Vous donner trop ou trop peu de médicaments ou vous confiner à la maison, dans une pièce ou sur une chaise sont également des formes de maltraitance.
- Si quelqu'un vous force à avoir une activité sexuelle, il s'agit d'un **abus sexuel**. Cela comprend les commentaires sexuels qui vous mettent mal à l'aise, le non-respect de votre vie privée, des contacts sexuels ou des relations sexuelles sans votre consentement.
- Si quelqu'un vous trompe, vous menace ou vous persuade de vous séparer de votre argent ou de vos biens, il s'agit d'**exploitation financière**.
- Si quelqu'un vous menace, vous humilie, vous traite comme un enfant ou vous empêche de voir vos amis et votre famille, il s'agit de **violence psychologique**.
- Si quelqu'un vous prive de soins médicaux, de soins personnels et de la surveillance nécessaire, il s'agit de **négligence**. Parfois, les personnes qui s'occupent de vous n'ont pas les connaissances ou les capacités pour comprendre vos besoins.

Ce n'est jamais de votre faute.

L'Organisation mondiale de la santé définit la maltraitance des personnes âgées comme : « *un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime* ».

La maltraitance se produit quand il y a un déséquilibre de contrôle. L'agresseur limite les droits et des libertés de la personne âgée. La maltraitance est utilisée pour intimider, humilier, contraindre, effrayer ou pour que la personne âgée se sente impuissante.



DISTRICT
DE
NIPISSING

vsnd.ca/fr



**DISTRICT
DE
NIPISSING**
vsnd.ca/fr

Apprenez à vous protéger

Renseignez-vous au sujet de vos droits.

La maltraitance touche des personnes de tous les âges et de tous les milieux. Gardez le contact avec vos proches et ayez un mode de vie actif. Cela vous aidera à rester en sécurité et en meilleure santé!

Vous jouez un rôle important!

Votre communauté a besoin de vous tout comme vous avez besoin d'elle. Pensez à votre santé physique et émotionnelle et à votre bien-être.

- **Gardez le contact** avec des gens qui vous appuient et qui respectent vos décisions.
- **Participez** à la vie communautaire et à des activités qui vous permettent de rencontrer des gens.
- **Amusez-vous** en pratiquant des passe-temps agréables et réconfortants.
- **Bougez** et mangez bien et régulièrement.
- **Obtenez du soutien** si vous avez des craintes ou des idées dépressives ou si vous vous ennuyez. Parlez à un ami, à un conseiller spirituel ou à quelqu'un d'un organisme de service social. N'affrontez pas vos problèmes sans aide.

Comment signaler des mauvais traitements?

Si vous croyez qu'une personne âgée court un risque important d'être blessée, est maltraitée, a besoin de soins urgents ou est en situation d'urgence, composez le 911.

Si vous savez ou soupçonnez qu'une personne est victime de maltraitance de la part d'un soignant, d'un foyer de retraite ou d'une autre personne, signalez-le.

Contactez la police ou un autre organisme de confiance.

Vous n'avez pas besoin de donner votre nom ou d'autres détails personnels. On vous posera des questions au sujet de la situation :

- La situation d'abus ou de négligence
- Les problèmes de santé de la victime
- Les détails que vous connaissez ou soupçonnez
- Les membres de la famille ou les autres personnes qui pourraient aider la victime



**DISTRICT
DE
NIPISSING**

vsnd.ca/fr

Si vous subissez des mauvais traitements, parlez-en. Appelez les autorités ou parlez à une personne de confiance :

- Votre médecin ou un autre professionnel de la santé
- Un ami ou un membre de la famille
- Un membre du clergé ou conseiller spirituel
- Un membre de la communauté

Qu'est-ce qui arrive après une déclaration de mauvais traitements à l'endroit d'un aîné?

En fonction des circonstances et de la personne à qui vous l'avez signalé, un intervenant qualifié sera probablement envoyé pour discuter avec la victime. Si l'enquêteur détermine qu'il y a peut-être eu un abus, il peut contacter les membres de la famille ou proposer les ressources appropriées.

Étapes suivantes

- Retirer la victime de la situation et la mettre en lieu sûr
- Prendre contact avec des ressources spécialisées dans la maltraitance ou les soins aux personnes âgées

Si vous ne parvenez pas à obtenir de la coopération ou de l'aide dans la communauté, parlez à un avocat. Son intervention pourrait être efficace pour obtenir les résultats que vous souhaitez.

Autres options de déclaration

Échec au crime

En Ontario, le programme provincial Échec au crime pour aînés permet de déclarer la maltraitance dont est victime une personne âgée. Le service est anonyme. L'information est ensuite fournie à la police.

Appelez Échec au crime : **1-800-222-TIPS**



DISTRICT
DE
NIPISSING

vsnd.ca/fr

EXPLOITATION FINANCIÈRE

Surveillez vos finances

Votre tranquillité d'esprit et votre sécurité financière sont importantes. Surveillez ce qui se passe avec votre argent, vos biens et vos propriétés. Il y a maltraitance financière lorsqu'une personne de votre entourage tente de s'approprier ou de contrôler ce qui vous appartient dans son propre intérêt, et non dans le vôtre.

Au besoin, demandez à une personne de confiance de vous aider à gérer vos finances, en tenant compte de votre bien-être et de vos intérêts.

À quoi ressemble l'exploitation financière?

Ce type de maltraitance prend de nombreuses formes. En voici des exemples :

- Voler de l'argent, des cartes bancaires, des cartes de crédit ou des objets
- Encaisser des chèques ou accéder à vos comptes sans votre autorisation
- Vous menacer ou vous faire subir de la pression pour obtenir de l'argent
- Vous culpabiliser pour que vous sentiez l'obligation de venir en aide à la personne
- Vous empêcher d'acheter ce que vous voulez
- Vous persuader de modifier votre testament ou votre procuration, ou vous tromper ou vous menacer
- Vous pousser à signer des documents juridiques que vous ne comprenez pas entièrement
- Partager votre logement sans payer une part équitable des dépenses ou refuser de déménager
- Ne pas vous fournir des services comme les soins ou l'entretien de la maison
- Refuser de rendre l'argent ou les biens empruntés

Les membres de la famille ou les aidants qui ont ces types de comportements abusifs :

- ont souvent des problèmes financiers, des dépendances, ou un problème de jeu compulsif
- croient qu'il est « juste » de prendre des choses qui leur reviennent ou qu'elles estiment avoir méritées



**DISTRICT
DE
NIPISSING**
vsnd.ca/fr

À surveiller

- Une personne qui s'occupe de vous est très intéressée par votre argent et vos biens.
- Vous remarquez des transactions bancaires inhabituelles, comme des retraits ou des transferts de fonds.
- Vous manquez d'argent pour payer vos factures, même si cela ne devrait pas être le cas.
- Une personne demande des changements à votre testament ou à vos biens qui ne sont pas dans votre intérêt.

Services de soutien et d'aide :

- Ligne d'assistance aux personnes âgées (24 heures par jour) : **1-866-299-1011**
- Ligne de crise (service après les heures) : **1-866-863-0511** pour parler à une conseillère ou un conseiller
- Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario : **416-916-6728** ou <https://eapon.ca/>

Protégez-vous contre l'exploitation financière

- Un compte bancaire conjoint, une procuration ou d'autres arrangements peuvent être utiles, mais ils doivent être utilisés dans votre intérêt. Assurez-vous que vos souhaits et vos attentes sont clairs.
- Avant de signer une entente, demandez l'opinion d'un avocat.
- Ouvrez et envoyez votre propre courrier.
- Assurez-vous de bien comprendre les documents que vous signez. N'hésitez pas à poser des questions ou à demander de l'aide à une personne de confiance.
- Faites déposer les chèques directement dans votre compte bancaire. Payez les factures directement. Demandez à la banque de s'en occuper.
- Utilisez un compte bancaire conjoint seulement si c'est nécessaire.
- Faites vos propres opérations bancaires si vous le pouvez.
- Refusez les demandes de prêt d'argent, même celles des membres de votre famille.
- Fixez une limite de retrait peu élevée sur votre carte de débit. Cela limitera la perte si quelqu'un vous oblige à lui donner de l'argent au guichet automatique.
- Ne gardez pas de grosses sommes d'argent à la maison ou dans votre portefeuille et utilisez de petites coupures.
- Fixez une limite peu élevée pour vos cartes de crédit.



**DISTRICT
DE
NIPISSING**
vsnd.ca/fr

- Ne révéléz pas le NIP (code) de votre carte de débit ou de votre carte de crédit.
- Ne laissez pas une autre personne accéder à votre compte de banque en ligne.

Risque d'exploitation financière

Est-ce que quelqu'un essaie de profiter de moi?

Lisez les points ci-dessous et cochez ceux qui s'appliquent à vous. Si vous cochez des cases, vous pourriez être à risque d'exploitation financière.

- J'ai de la difficulté à payer mes factures parce que je n'arrive pas à les comprendre.
- Je ne me sens pas à l'aise de prendre des décisions financières importantes.
- Je ne comprends pas les décisions financières que quelqu'un d'autre prend pour moi.
- J'accorde des prêts ou je donne des cadeaux qui dépassent mes moyens.
- Mes enfants ou d'autres personnes de mon entourage font pression sur moi pour que je leur donne de l'argent.
- Des personnes m'appellent ou m'envoient des lettres pour me demander de l'argent.
- Quelqu'un accède à mes comptes.
- Je pense que de l'argent disparaît de mes comptes.

À qui demander de l'aide

Si vous pensez que quelqu'un profite de vous, demandez de l'aide. Vous avez le droit d'être traité avec respect et de prendre des décisions au sujet de votre argent et vos biens. Parlez-en à un ami, un membre de votre famille, un voisin, un policier, un médecin ou un employé de votre banque.

Le saviez-vous...

Dans notre région, les refuges offrent le programme Outreach. Ce programme appuie les personnes qui vivent une situation d'abus et qui ont des problèmes de logement, des difficultés légales ou des problèmes financiers. Il n'est pas nécessaire de rester au refuge pour profiter de ce service.



À la maison

- Gardez un téléphone et les numéros de téléphone importants à portée de main et à côté de votre lit.
- Verrouillez toujours la porte, même lorsque vous êtes chez vous, en visite ou en train de faire votre lavage ailleurs dans l'édifice.
- Vérifiez qui est à la porte avant de répondre. N'ouvrez JAMAIS la porte si vous ne vous sentez pas en sécurité.
- Ne laissez pas des inconnus entrer chez vous.
- Si vous n'entendez pas bien, utilisez un téléphone, une sonnette et une alarme incendie avec un signal visuel que vous verrez même si vos appareils auditifs sont éteints. Appelez la Société canadienne de l'ouïe pour plus d'informations.
- Demandez à vos voisins d'appeler la police s'ils entendent des bruits inhabituels provenant de chez vous.
- Choisissez un mot pour indiquer que vous êtes en danger. Par exemple, s'il y a un intrus chez vous, appelez votre voisin et utilisez le mot « pomme ». Votre voisin saura que vous avez besoin d'aide. Appelez la police si vous pouvez le faire sans risque de blessure.
- Planifiez votre départ si vous devez quitter votre domicile pour vous mettre en sécurité. Au besoin, allez dans un refuge ou chez votre famille, vos amis ou vos voisins.

À apporter :

- Carnet d'adresses
- Lunettes
- Appareils auditifs
- Canne, déambulateur, fauteuil roulant
- Médicaments
- Cartes bancaires, chéquier
- Clés de la voiture, de la maison, du courrier
- Documents d'impôts
- Documents bancaires
- Objets importants (photos, bijoux)



**DISTRICT
DE
NIPISSING**

vsnd.ca/fr

- Si vous vous sentez en danger, appelez à l'aide. Si nécessaire, utilisez un téléphone portable ou un bouton d'urgence (Lifeline).
- Suivez votre instinct. Si la situation est grave, essayez de la calmer. Dites ce qu'il faut pour éviter d'être blessé. Par exemple, vous pourriez accepter de donner votre carte de crédit à une personne violente, mais faire annuler la carte dès que vous êtes en sécurité.
- Rangez vos objets de valeur comme l'argent, votre sac à main ou portefeuille, vos médicaments et vos bijoux dans une armoire verrouillée.
- Laissez une lumière allumée même lorsque vous n'êtes pas chez vous.
- Faites installer un bon éclairage extérieur.
- Donnez seulement votre clé de maison à des personnes de confiance. Ne cachez jamais une clé à un endroit où d'autres personnes peuvent facilement la trouver.
- Ne laissez pas de note sur la porte en votre absence.
- Ne dites jamais à un inconnu au téléphone que vous êtes seul ou que vous ne serez pas chez vous à une certaine heure.

Le saviez-vous?

Are You Ok? est un service téléphonique automatisé du Club de l'âge d'or de North Bay (en anglais). Composez le 705-474-6520.

Sécurité dans les lieux publics

- Gardez l'œil ouvert. Surveillez les environs.
- Faites attention aux personnes qui vous entourent. Ne vous sentez pas obligé de parler à quelqu'un si vous n'êtes pas à l'aise.
- Si une personne vous semble menaçante, demandez l'aide d'amis ou du service de sécurité de votre immeuble, de votre lieu de travail ou de l'endroit où vous faites du bénévolat. Essayez de prendre une photo de la personne menaçante.
- Marchez à des endroits bien éclairés et ne vous promenez pas seul.
- Entrez dans un magasin ou un autre endroit ouvert si vous avez besoin d'aide.
- Apportez un téléphone cellulaire allumé et bien chargé.
- Si vous appelez le 911 à partir de votre téléphone cellulaire, dites toujours à la police où vous vous trouvez.
- Assoyez-vous près du chauffeur d'autobus pour obtenir de l'aide au besoin.
- Si vous croyez qu'une personne vous suit à pied ou en voiture, rendez-vous dans un endroit sûr comme un magasin ou une station-service, et appelez la police.



**DISTRICT
DE
NIPISSING**

vsnd.ca/fr

- Regardez sur les sièges avant et arrière avant de monter dans votre voiture. Gardez vos clés à portée de main pour ouvrir la porte rapidement.
- Verrouillez toujours les portes de votre voiture. Si une personne suspecte s'approche de la fenêtre, ne l'ouvrez pas.
- Avant de regarder votre courrier ou votre livret de banque dans la voiture en revenant de la boîte aux lettres ou de la banque, assurez-vous de verrouiller les portes.
- Gardez votre sac à main ou votre portefeuille hors de vue autant que possible. Ne transportez pas de grosses sommes d'argent. Ne montrez pas de grosses sommes d'argent en public.
- Évitez de porter des paquets encombrants ou un gros sac à main.
- En cas de danger, criez et faites le plus de bruit possible pour attirer l'attention. Apportez un sifflet ou un autre objet qui produit du bruit.

Le saviez-vous? La Croix-Rouge offre un service de transport pour aînés. Composez le 705-472-5760, poste 124.

SUIVEZ VOTRE INSTINCT! Si une personne vous rend mal à l'aise, éloignez-vous ou appelez à l'aide.

FRAUDES ET ESCROQUERIES

La fraude est le crime n° 1 contre les aînés

Les escrocs ciblent les personnes âgées parce qu'elles :

- vivent souvent seules
- ont économisé de l'argent au cours de leur vie
- font plus facilement confiance aux autres

Protégez-vous contre la fraude

- Si ça semble trop beau pour être vrai, c'est probablement le cas!
- Méfiez-vous des faux prix et des stratégies pour devenir « riche ».
- Réfléchissez avant d'acheter quelque chose.
- Attention aux vendeurs de porte à porte qui disent offrir des rabais pour aînés. Avez-vous vraiment besoin de faire des travaux à la maison? Demandez une deuxième opinion.
- Les vendeurs peuvent se montrer très gentils avec vous pour vous vendre des choses dont vous n'avez pas besoin. Ne les laissez pas entrer. Dites « non merci » et refermez la porte.



**DISTRICT
DE
NIPISSING**
vsnd.ca/fr

- Faites très attention aux personnes qui appellent ou se présentent à votre porte et disent qu'elles travaillent pour votre compagnie d'électricité ou de gaz. C'est peut-être faux. Ne signez rien avant d'avoir vérifié auprès d'une personne de confiance. Souvent, les vendeurs disent qu'ils travaillent pour le gouvernement de l'Ontario et portent des badges pour avoir l'air légitimes. Si vous avez signé quelque chose, vous pouvez vous retirer du contrat dans un certain nombre de jours. Appelez le numéro de téléphone sur le contrat ou appelez le Centre antifraude au 1-888-495-8501.
- Ne donnez jamais une grosse somme d'argent à quelqu'un, même si l'offre semble intéressante.
- Si une personne se présente à votre porte ou vous appelle pour vous demander de faire un don à une œuvre de charité ou à une cause, ne donnez pas vos renseignements personnels, votre carte de crédit ou vos informations bancaires. Si vous souhaitez faire un don, contactez directement l'organisation plus tard.
- Vous pourriez recevoir un appel d'une personne prétendant être de l'Agence du revenu du Canada et vous demandant de fournir des informations ou de payer un solde impayé. C'est une fraude. Raccrochez tout de suite. Si vous devez communiquer avec l'Agence du revenu, faites-le vous-même directement.
- Détruisez les vieux documents contenant des informations personnelles, comme les factures de téléphone ou d'électricité. Ces informations pourraient être utilisées pour voler votre identité et obtenir une carte de crédit ou des prêts en votre nom.
- Protégez votre numéro d'assurance sociale.
- Si vous avez des doutes, ne donnez pas vos informations personnelles, bancaires, ou de carte de crédit par téléphone ou sur Internet.
- Si une personne qui vous appelle vous rend mal à l'aise, raccrochez. Ce n'est pas impoli, c'est intelligent!
- Signalez les offres suspectes à la police. De nouvelles fraudes et escroqueries sont inventées tous les jours.
- Si vous pensez être la cible d'une fraude, ou si vous avez déjà envoyé des fonds, n'ayez pas honte. Vous n'êtes pas seul.

Pour déclarer une fraude ou en savoir plus sur les escroqueries courantes, communiquez avec la police locale ou avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou en ligne sur le site centreatifraude.ca.

SÉCURITÉ SUR INTERNET



DISTRICT
DE
NIPISSING

vsnd.ca/fr

- **Utilisez des mots de passe forts** et difficiles à deviner. Ne les partagez pas. Un mot de passe fort comprend au moins une lettre majuscule et un chiffre.
- N'oubliez pas de **fermer votre session** sur les sites Web si vous avez entré votre nom d'utilisateur et mot de passe.
- **Protégez vos renseignements personnels et financiers.** Faites attention à ce que vous partagez sur des sites comme Facebook ou par courriel. Attention aux questionnaires sur votre santé, votre argent et votre vie personnelle. Vous ne pouvez jamais savoir qui verra vos réponses et à quoi serviront ces informations. En donnant votre adresse courriel, vous risquez de commencer à recevoir des messages indésirables ou frauduleux.
- Les aînés utilisent de plus en plus les sites de rencontres en ligne. Mais attention, car on y retrouve aussi des personnes qui tentent de rencontrer des gens pour ensuite leur voler de l'argent ou même leur maison! **Ne donnez pas trop d'informations à une personne que vous ne connaissez pas bien.** Il est facile comme tout de créer une fausse identité sur Internet.
- **Ne tombez pas dans le piège des escroqueries par courriel.** Les criminels utilisent le courriel pour obtenir vos informations personnelles et voler votre identité. Par exemple, un message peut contenir un lien vers un faux site ou du contenu qui endommage votre ordinateur.

Obtenez de l'aide : *Centre antifraude du Canada*
1-888-495-8501 ou centrefraude.ca

- Prudence lorsque vous recevez un courriel ou un message texte. Certains contiennent des fichiers qui peuvent endommager votre ordinateur ou votre téléphone cellulaire. Ouvrez seulement les messages envoyés par des personnes de confiance. N'hésitez pas à effacer les messages ou à débrancher votre connexion Internet. Les messages vous promettant un remboursement ou un prix et demandant vos renseignements bancaires sont des fraudes. Ne donnez jamais vos renseignements bancaires ou personnels par message texte.
- Faites installer un antivirus sur votre ordinateur. Demandez l'aide d'un technicien en informatique au besoin.

Pour en savoir plus sur les questions de sécurité, faites la recherche suivante en ligne : « conseils sécurité Internet aînés ».

Le saviez-vous? Composez le 2-1-1 ou faites une recherche sur le site Internet 211ontario.ca pour trouver toutes sortes de services dans votre communauté et partout en Ontario.



**DISTRICT
DE
NIPISSING**

vsnd.ca/fr

RESSOURCES

Qui contacter si vous avez besoin d'aide

Services d'urgence

Police/incendie/ambulance	911
Police Anishinabek.....	705-472-0270
Police de North Bay	705-497-5555
Police provinciale de l'Ontario.....	1-888-310-1122

Centres médicaux et hôpitaux

Centre régional de santé de North Bay.....	705-474-8600
Hôpital général de Nipissing Ouest.....	705-753-3110
Hôpital général de Mattawa	705-744-5511
Clinique de personnel infirmier praticien	705-478-7671
Centre de santé Lawrence Commanda.....	705-753-3312
Centre de santé communautaire Nip. Ouest.....	705-753-0151
Services de soutien communautaire East Parry Sound, Powassan	705-724-6028

Refuges

Centre de crise (hommes et femmes).....	705-474-1031
Hope Awaits Ministries (hommes).....	705-494-5465

Refuges pour femmes et enfants seulement

Maison de transition Nipissing.....	705-476-2429
Centre de ressources familiales, Sturgeon Falls..	705-753-1154
Centre de ressources pour femmes de Mattawa..	705-744-5567
Ojibway Women's Lodge	705-472-3321

Aide en cas de situation de crise

Intervention en cas de crise	705-495-8198
Services aux victimes du district de Nipissing.....	705-472-2649
Réseau de soutien aux aînés à risque	705-472-2649



**DISTRICT
DE
NIPISSING**
vsnd.ca/fr

Services communautaires

- Soutien à domicile et en milieu communautaire..... 705-476-2222
healthcareathome.ca/fr/nord-est/
- Bureau de santé du district North Bay-Parry Sound ... 705-474-1400
<https://www.myhealthunit.ca/en/index.asp>
- VON 705-472-8050
(incluant Meals on Wheels/La popote roulante)
- Service de transport de la Croix-Rouge pour aînés 705-472-5760
www.croixrouge.ca
- Société canadienne de l'ouïe..... 705-474-8090
ATS : 705-494-8487
- Société Alzheimer Ontario 416-967-5900
- Indian Friendship Centre (*Life Long Care*)..... 705-472-2811
- Ligne de sécurité des aînés 1-866-495-1011
- Centre antifraude du Canada..... 1-888-495-8501
www.centrantifraude.ca
- Bureau du député fédéral de North Bay..... 705-474-3700
(Guide des services pour aînés)
- Equifax Canada (en cas de fraude) 1-800-465-7166

Services sociaux

Les clubs de l'âge d'or sont une excellente source d'information sur les activités pour aînés dans votre communauté.

- Club de l'âge d'or de North Bay 705-474-6520
northbaygoldenageclub.com
- Club de l'âge d'or de Sturgeon Falls 705-753-2451
- Club de l'âge d'or de Mattawa 705-744-2533
- Golden Sunshine Club de Powassan 705-724-3613

Le savez-vous?

Des services d'alerte médicale vous permettent d'appeler à l'aide en tout temps, même si vous n'arrivez plus à parler.

Il suffit d'appuyer sur le bouton qui se trouve sur un bracelet ou un pendentif.

Pour en savoir plus sur les systèmes d'alerte médicale, contactez Project LifeSaver (BAYSAR) au 705-475-9694, MedAlert (bracelet d'information médicale) au 1-800-668-1507 ou www.medicalert.ca, Lifeline (détection des chutes et alerte médicale) au 1-866-817-5185 ou www.lifeline.ca/fr, ou le Service de police de North Bay (Registre des personnes vulnérables) au 705-472-1234.



DISTRICT
DE
NIPISSING
vsnd.ca/fr

Indices de mauvais traitements émotionnels



Peur ou
anxiété



Isolement
social



Changements dans
les comportements
ou le sommeil



Abandon des
activités
normales

Indices d'exploitation financière



Fausse
signatures



Factures
non payées



Utilisation
abusives des
procurations
(*powers of
attorney*)



Changements
soudains dans
les dépenses,
modifications
au testament
ou autres



Elder Abuse
Prevention
Ontario

Financé par :
Ontario

Plus d'information : eapon.ca

Indices de mauvais traitements physiques



Déshydratation
ou perte de
poids



Disparition
d'accessoires
essentiels



Blessures,
coupures, bleus
ou ulcères non
expliqués



Médication
excessive ou
insuffisante



Elder Abuse
Prevention
Ontario

Financé par :
Ontario

Plus d'information : eapon.ca

MES PERSONNES DE CONFIANCE

Notez le nom et le numéro de téléphone de personnes à qui vous pouvez demander de l'aide.

Nom	Numéro de téléphone
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____



NOTES



**DISTRICT
DE
NIPISSING**

vsnd.ca/fr



**Services aux victimes
du district de Nipissing**
135, rue Princess Ouest, C.P. 1532
North Bay (Ontario) P1B 8K6

705-472-2649 • vsnd.ca/fr

